



**Syndicat Mixte du
Parc Routier de la Réunion**

13, Allée Maureau
97490 Sainte Clotilde

Délibération N°2020/SMPRR-CS-154

Objet : Approbation du budget primitif de 2021 pour le budget annexe (Rapport 2021-151)

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 24 mars 2021 à 11h00 par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel au 13 Allée MAUREAU 97 490 Sainte-Clotilde.

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Bachil VALY (visioconférence)
- Monsieur Dominique FOURNEL
- Madame Virginie K'BIDI (visioconférence)
- Monsieur Alin GUZELLO

Pour le Département :

Pour le SDIS:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612, L5216-5 et L5721-1

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2018/SMPRR-CS-71 sur la désignation du Président du SMPRR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu l'article 8 des statuts sur les dispositions financières du SMPRR

Entendu le rapport présenté par M Michel MASSAIN, Directeur Général des Services et Mme Hélène BRO, Directrice Adjointe, sur le budget primitif, lequel fait apparaître les équilibres suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DELIB_CS_21

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	€
Chap. 011	Charges à caractère général	400 000.00
Chap. 012	Charges de personnel	320 000.00
Chap. 022	Dépenses imprévues	30 000.00
TOTAL		750 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	€
Chap. 70	Produits des services du domaine	429 720.95
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	320 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	279.15
TOTAL		750 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget annexe du SMPRR pour 2021
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous actes aux effets relatifs à la mise en œuvre de la présente décision

A Sainte Clotilde, le 29/03/2021

Le Président du comité syndical
du Parc Routier de la Réunion

M. Bachil VALY




REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20210324-DELIB_CS_21